

**SYNDICAT DE LA PRESSE
HEBDOMADAIRE REGIONALE**

**Siège social : 72 rue d'hauteville
75010 PARIS**

**Rapports
du Commissaire aux Comptes
Exercice clos au 31/12/2018**

**SYNDICAT DE LA PRESSE
HEBDOMADAIRE REGIONALE**

**Siège social : 72 rue d'hauteville
75010 PARIS**

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2018**

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos au 31/12/2018

Au Congrès du SYNDICAT DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE REGIONALE,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par le Bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels du SYNDICAT DE LA PRESSE HEBDOMADAIRE REGIONALE, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du syndicat à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Votre syndicat dispose de conventions de refacturation en charges et produits avec la fédération FPPR. Nos diligences ont notamment consisté à analyser le contenu de ces refacturations et à nous assurer de la correcte réciprocité des flux avec la fédération FPPR.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Adhérents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le syndicat ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion du syndicat.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du syndicat à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ORLEANS, le 09 Mai 2019
Le Commissaire aux comptes
ARCHE, représenté par

Dominique MARGRY



Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	863	863		
Immobilisations corporelles				
Constructions	1 013 270	970 194	43 077	93 968
Autres immobilisations corporelles	21 740	16 580	5 160	6 903
Immob. en cours / Avances et acomptes	39 104		39 104	39 104
Immobilisations financières				
Autres immobilisations financières	4 887		4 887	4 887
ACTIF IMMOBILISE	1 079 864	987 636	92 228	144 861
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	117 990	16 138	101 852	153 402
Autres créances	87 427		87 427	81 767
Divers				
Valeurs mobilières de placement	386 131	46 183	339 948	414 939
Disponibilités	266 492		266 492	117 328
Charges constatées d'avance	2 109		2 109	4 443
ACTIF CIRCULANT	860 149	62 322	797 828	771 879
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	1 940 013	1 049 958	890 055	916 740


Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Report à nouveau	522 995	580 931
RESULTAT DE L'EXERCICE	-64 291	-57 937
FONDS PROPRES	458 704	522 995
Fonds associatifs avec droit de reprise		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
FONDS DEDIES		
Emprunts obligataires convertibles		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses	38 813	38 105
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	303 942	280 525
Dettes fiscales et sociales	43 216	51 141
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 638	23 638
Autres dettes	15 497	336
Produits constatés d'avance	6 246	
DETTES	431 352	393 746
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	890 055	916 740

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Ventes de marchandises	33 142	14 355	18 787	130,88
Production vendue	720 893	665 591	55 302	8,31
Subventions d'exploitation	3 932	5 000	-1 068	-21,36
Autres produits	15 754	17 004	-1 250	-7,35
Produits d'exploitation	773 720	701 949	71 771	10,22
Achats de marchandises	32 780	14 196	18 584	130,91
Autres achats non stockés et charges exte	730 628	665 771	64 858	9,74
Impôts et taxes	48 989	48 837	151	0,31
Charges sociales	20	19	1	5,26
Amortissements et provisions	63 989	52 713	11 276	21,39
Autres charges	2 453		2 453	
Charges d'exploitation	878 859	781 536	97 323	12,45
RESULTAT D'EXPLOITATION	-105 139	-79 587	-25 552	32,11
Produits financiers	56 727	28 956	27 771	95,91
Charges financières	15 880	7 306	8 574	117,36
Résultat financier	40 848	21 650	19 197	88,67
RESULTAT COURANT	-64 291	-57 937	-6 354	10,97
Résultat exceptionnel				
EXCEDENT OU DEFICIT	-64 291	-57 937	-6 354	10,97
Contribution volontaires en nature				
Total des produits				
Total des charges				



ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : SPHR

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 890 055 Euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un déficit de 64 291 Euro. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 16/04/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Constructions : 20 ans
- * Agencements des constructions : 10 à 20 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 5 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Règles et méthodes comptables

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	863			863
Immobilisations incorporelles	863			863
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	1 002 637			1 002 637
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	10 634			10 634
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	17 424			17 424
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 316			4 316
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes	39 104			39 104
Immobilisations corporelles	1 074 115			1 074 115
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	4 887			4 887
Immobilisations financières	4 887			4 887
ACTIF IMMOBILISE	1 079 864			1 079 864

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	863			863
Immobilisations incorporelles	863			863
- Terrains				
- Constructions sur sol propre	910 751	50 132		960 883
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions	8 551	760		9 311
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	10 521	1 742		12 264
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	4 316			4 316
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	934 140	52 634		986 774
ACTIF IMMOBILISE	935 002	52 634		987 636

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 212 413 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	4 887		4 887
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	117 990	112 518	5 472
Autres	87 427	87 427	
Charges constatées d'avance	2 109	2 109	
Total	212 413	202 054	10 359
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
CLIENTS - FACTURES A ETABLIR	23 674
FOURNISSEURS - RRR À OBTENIR	33 005
DIVERS - PRODUITS À RECEVOIR	2 395
Total	59 074

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 431 352 Euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)	38 813			38 813
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	303 942	303 942		
Dettes fiscales et sociales	43 216	43 216		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	23 638	23 638		
Autres dettes (**)	15 497	15 497		
Produits constatés d'avance	6 246	6 246		
Total	431 352	392 539		38 813
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice	-707			
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
FOURNISSEURS - FACT. NON PARVENUES	7 677
ETAT - AUTRES CHARGES À PAYER	19 250
CLIENTS AVOIRS A ETABLIR	352
Total	27 279

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
CHARGES CONSTATÉES D AVANCE	2 109		
Total	2 109		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Total			